

ALGERIE TELECOM SPA

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DEP/RA/043/2023

Relizane : 11/04/2023

A

MONSIEUR, BOUCHAREB Youcef
Sise à cité BENAMMA Castor DIV 177 coopérative N° 102
Relizane

Objet : Mise en demeure N°02

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 85. /2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de raccordement d'abonnés, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux ODS N°90/91 DU 28/03/2023, travaux de raccordement d'abonnés téléphonique :

A travers région RELIZANE et ZEMOURA, il a été constaté :

Absence de L'ENTREPRISE le 28 /02/2023.

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur
Direction Operationnelle des
Télécommunications de Relizane
Mr. DJELLI Salim